

BEAUBLANC Ouverture de la piscine d'été le 15 juin (sur inscription à partir du mercredi 10 juin)

À compter du 15 juin 2020, la piscine d'été de Beaublanc ouvre ses portes à un public de nageurs^(*) souhaitant reprendre une activité physique dans le cadre d'un protocole sanitaire conforme aux recommandations édictées par le Ministère des sports.

À cette fin, l'accès à la piscine d'été devra obligatoirement se faire sur inscription téléphonique préalable à partir du mercredi 10 juin.

HORAIRES

Les séances sont limitées à 40 baigneurs simultanés par créneaux d'1h30 sur le bassin :

- 10h00 - 11h30 (samedi et dimanche en juin ; tous les jours en juillet août)
- 12h00 - 13h30
- 14h00 - 15h30
- 16h00 - 17h30
- 18h00 - 19h30 (20h le jeudi)

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à la piscine n'est possible que sur inscription téléphonique préalable, au 05 55 79 57 21 à partir du mercredi 10 juin tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h, dans la limite d'une prise de réservation par personne et par jour, et d'un seul créneau par réservation. **À partir du 15 juin, il ne sera pas possible de réserver plus de 48h à l'avance.**

Une prise de réservation peut concerner **deux personnes maximum**.

Lors de l'appel, il est demandé de préciser le nom, prénom, l'âge, le niveau d'aisance aquatique, le domicile et l'adresse mail de l'utilisateur. Ce dernier doit **confirmer sa réservation en utilisant le formulaire disponible sur limoges.fr** (aucune inscription possible sans avoir réservé sa place par téléphone).

Lorsque les usagers n'ont pas accès à une adresse de messagerie, la réservation par téléphone sera prise en compte et un document de confirmation de l'identité et des coordonnées des baigneurs devra être rempli sur site et transmis au personnel d'accueil avant d'accéder à la séance publique.

Lors de sa venue à la piscine l'utilisateur doit justifier son identité à l'aide d'une pièce officielle (C.N.I, permis de conduire...). Pour les mineurs il est possible de présenter une carte d'étudiant, de transport en commun...

Le public ayant réservé un créneau donné est invité à se présenter 30 minutes à l'avance à l'entrée de la piscine d'été.

^(*) Les mineurs non accompagnés sont autorisés à partir de 12 ans révolus, à condition de savoir nager et d'avoir bien sûr effectué une réservation en bonne et due forme. Les mineurs âgés de 6 à 12 ans sont autorisés uniquement s'ils sont accompagnés d'un adulte nageur par enfant. Les mineurs de moins de 6 ans ne sont pas admis même accompagnés d'un adulte.

LEÇONS DE NATATION

Les leçons de natation sont assurées dans le petit bassin suivant les modalités suivantes :

- accueil de cinq enfants par heure, sur réservation téléphonique préalable
- créneaux décalés de ceux du grand bassin :
 - > 12h15 - 13h15
 - > 14h15 - 15h15
 - > 16h15 - 17h15
 - > 18h15 - 19h15

MESURES SANITAIRES ET GESTES BARRIÈRES

En complément des mesures habituelles (**):

- le port du bonnet de bain est rendu obligatoire, de même que la douche savonnée avant la baignade,
- le port des claquettes est recommandé,
- le port du masque est obligatoire jusqu'en cabine,
- aucun matériel ne sera prêté aux usagers, hormis dans le cadre des leçons.

(**) bermudas/shorts de bains interdits, passage obligatoire dans les pédiluves, pas d'accès au bassin en cas de plaie ou d'infection...

**Pour plus de renseignements sur ces nouveaux dispositifs, le public est invité à contacter le service de la piscine de Beaublanc :
05 55 79 57 21 ou piscine_beaublanc@ville-limoges.fr**

Pour rappel, les piscines couvertes de Beaublanc, Saint-Lazare et Casseaux resteront fermées jusqu'au 31 août. La configuration des locaux dans ces piscines ne permet pas de garantir l'absence de croisements entre les usagers et leur sécurité sanitaire.